



“Oui à la simplification, non à la dérégulation”

Droit des sociétés. Les commissaires aux comptes (CAC) se mobilisent contre le projet de loi de modernisation de l'économie qui supprime certaines de leurs missions.

L'article 14 du projet de loi de modernisation de l'économie prévoit que les SAS (Sociétés par Actions Simplifiées) en-dessous de certains seuils (précisés par décret) seront dispensées de la certification des commissaires aux comptes. Ce projet suscite un profond sentiment d'incompréhension dans la profession. *“C'est complètement antinomique au vu de l'évolution législative qui tend vers plus de sécurité financière”*, déclare Alain Feuillet, secrétaire de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC). La profession reproche avant tout au gouvernement d'avoir agi sans concertation préalable puisque quelques mois plus tôt, il s'était engagé à ne pas modifier le périmètre d'intervention des CAC.

Cette mesure toucherait 80 % des SAS, soit plus du tiers des 200 000 entreprises françaises soumises au contrôle légal des comptes. Par ailleurs, *“30 % de nos confrères ont moins de cinq mandats actifs. Il y a un risque de disparition de cette frange de la profession”*, ajoute Pierre Grafmeyer, président de la CRCC.

Mais les inquiétudes ne se cantonnent pas aux effets négatifs en termes d'emploi dans la profession. En effet, c'est surtout l'insécurité financière favorisée par le projet qui



La Compagnie régionale des commissaires aux comptes relaie le mot d'ordre de mobilisation pour dénoncer un article du projet de loi de modernisation de l'économie.

est dénoncée. *“C'est un premier pas dans l'engrenage”*, assure Jean-François Mallen, vice-président de la CRCC. Ce projet est lancé à des fins économiques, notamment sous la pression de l'UE qui enjoint la France à baisser ses coûts administratifs. Cependant, en réduisant les coûts de récolte de l'impôt, on augmente le risque de fraudes. A long terme, cela pourrait se traduire par une baisse des recettes fiscales de l'Etat.

D'autre part, à l'heure où les faillites sont en augmentation (+ 7 % au 1^{er} trimestre 2008), le rôle de prévention des CAC est essentiel. La certification des comptes et la procédure d'alerte visent à prévenir les

difficultés des entreprises. Leur suppression pourrait avoir des conséquences néfastes sur la croissance. Pour la CRCC, *“ce serait aussi un coup porté à la crédibilité des SAS”*, car le contrôle assure un capital de confiance auprès des partenaires et actionnaires.

Le texte a été présenté en commission, mais reste très

peu modifié. Même si, selon Pierre Grafmeyer, *“il y a peu d'espoir”* d'un retour en arrière, la profession ne baisse pas les bras. Le 27 mai, un appel à une mobilisation nationale a été lancé par Vincent Baillot, président de la Commission nationale des commissaires aux comptes.

THÉRÈSE ROSSET